

Page : 1/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)
- · UFI: W3R0-R03U-M00G-MUKP
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

- · Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants
- · Catégorie de processus PROC10 Application au rouleau ou au pinceau
- · Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC8c Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en intérieur)

ERC8f Utilisation étendue menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article (en extérieur)

- · Catégorie de l'article
  - AC11 Articles en bois
  - AC7 Articles métalliques
- · Emploi de la substance / de la préparation

Voir notre fiche technique pour l'application de ce produit.

Une peinture de protection pour l'emploi dans des cales, compartiments de moteurs, etc.

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

W.Heeren & Zoon bv.

Oosteinderweg 32

1432 AL Aalsmeer

Netherlands

tel.+31 297-360366

email: info@epifanes.nl

- · Service chargé des renseignements: Research & Development.
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

W.Heeren & Zoon bv. tel: +31 297 360678, E-mail: rend@epifanes.nl

Horaires d'ouverture: en semaine 08:00-17:00!

France Centres Antipoison et de Toxicovigilance 24 heures sur 24-7 jours sur 7;

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

Belgium Centres Antipoison et de Toxicovigilance 070 245 245.

Uniquement destiné à informer les professionnels intoxication aiguë!



Page : 2/14

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 1)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger





- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, isoalcanes, aromatiques cycliques, < à 2%. (Note-P)
- · Mentions de danger
  - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
  - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Conseils de prudence

P102	Tenir	hors	de	portée	des	enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ P260

aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un

équipement de protection des yeux/du visage/une protection

auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/

un médecin.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever

immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau [ou se doucher].

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 3)



Page : 3/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description:

Mélange de résines.

Mélange de solvants avec addition de pigments

CAS: 64742-48-9	Hydrocarbures, C9-C11, n-alcanes,	25-50%
Numéro CE: 919-857-5	isoalcanes, aromatiques cycliques, < à 2%.	
Numéro index: 649-327-00-	- (Note-P)	
6	♠ Flam. Liq. 3, H226	
Reg.nr.: 01-2119463258-33	& Asp. Tox. 1, H304	
CAS: 34590-94-8	(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	≤2,5%
EINECS: 252-104-2	substance pour laquelle il existe, en vertu	
Reg.nr.: 01-2119450011-60	des dispositions communautaires, des	
	limites d'exposition sur le lieu de travail	
CAS: 77-99-6	propylidynetriméthanol	<0,3%
EINECS: 201-074-9		
Reg.nr.: 01-2119486799-10		

· Indications complémentaires:

Note P: La substance n'a pas à être classé comme cancérogène ou mutagène comme on peut démontrer que la substance contient moins de 0,1% (w / w) benzène (EINECS 200-753-7.). Cette remarque se applique qu'à certaines substances dérivées du pétrole complexes dans la partie 3.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- · Après inhalation:
  - Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

(suite page 4)



Page : 4/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 3)

- · Après ingestion: Recourir à un traitement médical.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:
  - CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Veiller à une aération suffisante.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

#### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 5)



Page : 5/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 4)

Eviter la formation d'aérosols.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

. Compo	· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:			
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol				
VLEP	VLEP Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée			
34590	-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol			
VLEP	Valeur à long terme: 308 mg/m³, 50 ppm risque de pénétration percutanée			

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 05.2021

DNEL (Derive	d No Effect Level) pour les prof	essionnels
	ydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, ycliques, < à 2%. (Note-P)	isoalcanes, aromatiques
Dermique	À long terme - effets systémiques.	77 mg/kg/day (Salariés)
Inhalatoire	À long terme – effets systémiques.	871 mg/m³ (Salariés)
34590-94-8 (	2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
Dermique	À long terme - effets systémiques.	283 mg/kg/day (Salariés)
Inhalatoire	À long terme – effets systémiques.	308 mg/m³ (Salariés)
77-99-6 prop	ylidynetriméthanol	
Oral	À long terme - effets systémiques.	0,34 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	À long terme - effets systémiques.	0,58 mg/m³ (Population générale)
		(suite page

FF



Page : 6/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

		(suite de la page
DNEL (Derive	d No Effect Level) pour le grand	public
	ydrocarbures, C9-C11, n-alcanes, ycliques, < à 2%. (Note-P)	isoalcanes, aromatiques
Oral	Effets systémiques à long terme.	46 mg/kg bw/day (Population générale)
Dermique	À long terme - effets systémiques.	46 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	Pitkäaikainen – systeemiset vaikutukset.	185 mg/m³ (Population générale)
34590-94-8 (	2-méthoxyméthylethoxy)propanol	
Oral	Effets systémiques à long terme.	36 mg/kg bw/day (Population générale)
Dermique	À long terme - effets systémiques.	121 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	Pitkäaikainen – systeemiset vaikutukset.	37,2 mg/m³ (Population générale)
77-99-6 prop	ylidynetriméthanol	
Dermique	À long terme – effets systémiques.	0,94 mg/kg bw/day (Salariés)
	Effets aigus / à court terme - locaux.	0,34 mg/kg bw/day (Population générale)
Inhalatoire	Pitkäaikainen - systeemiset vaikutukset.	3,3 mg/m³ (Salariés)

### · PNEC

#### 34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy) propanol

<u>-</u>		
Eau douce	19 mg/l (Eau douce)	
Eau de mer	1,9 mg/l (Eau de mer)	
Sédiments (eau douce)	70,2 mg/kg sed dw (Eau douce)	
Sédiments (eau de mer)	7,02 mg/kg sed dw (Eau de mer)	
STP	4.168 mg/l (Segmentation, Targeting and Positioning)	
Terre	2,74 mg/kg (sol)	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· Protection respiratoire:

En cas de charge courte ou faible, dispositif de filtration respiratoire; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utilisez un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant. Un demi-masque pour les vapeurs organiques et les solvants selon le type EN140 A1 ou A2 est recommandé.

(suite page 7)



Page : 7/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 6)

· Protection des mains:



## Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

Chloropene; l'épaisseur du gant> 0,7 mm, temps de percée> 60min. selon la norme EN 374.

caoutchouc nitrile; gant épaisseur> 0,3 mm, temps de percée> 60min.volgens EN 374

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique

Liquide

· Couleur:

Selon désignation produit

Odeur:

Caractéristique

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 8)



Page : 8/14

### Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 7)

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle 154 °C (64742-48-9 Hydrocarbures, C9d'ébullition

C11, n-alcanes, isoalcanes, aromatiques

Non déterminé.

cycliques, < à 2%. (Note-P))

Entièrement miscible

Non déterminé.

Non déterminé.

· Inflammabilité Inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Point de fusion/point de congélation:

0,6 Vol % Inférieure: Supérieure: 7 Vol % 41 °C Point d'éclair 240 °C Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

pН Le mélange n'est pas soluble (dans

l'eau).

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 40 s (ISO 6 mm) · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité · l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C:  $1,4 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative. Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Le produit ne s'enflamme pas

spontanément.

Le produit n'est pas explosif; · Propriétés explosives:

toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 26,5 % · voc: 26,53 %

VOC

73,5 %

371,5 g/l / 3,10 lb/gal

· Teneur en substances solides:

Changement d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

(suite page 9)



Page : 9/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 8)

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant
Aérosols néant
Gaz comburants néant
Gaz sous pression néant

Informations concernant les classes de

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

Matières solides inflammables néant
Substances et mélanges autoréactifs néant
Liquides pyrophoriques néant
Matières solides pyrophoriques néant
Matières et mélanges auto-échauffants néant

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de

l'eau néant : Liquides comburants néant : Matières solides comburantes néant : Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour

les métaux néant
Explosibles désensibilisés néant

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
34590-94-8 (2-méthoxyméthylethoxy)propanol		
Oral	LD50	5.135 mg/kg bw (rat)
Dermique	LD50	>19.000 mg/kg bw (lapin)

(suite page 10)



Page : 10/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

		(suite de la page 9)
	Exposition à long terme (8	308 mg/m³ (Limites d'exposition
	heures TWA): 50 ppm	professionnelle)
77-99-6 p	ropylidynetriméthanol	
Oral	LD50	14.100 mg/kg bw (rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales
   Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité
  - Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- $\cdot$  12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 11)



Page : 11/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 10)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets		
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION	
08 01 00	déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis	
08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
HP3	Inflammable	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration	

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA UN1263
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR 1263 PEINTURES · IMDG, IATA PAINT
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

(suite page 12)



Page : 12/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

	(suite de la page
Étiquette	3
IMDG, IATA	
<u>~</u>	
3	
Class	3 Liquides inflammables.
Label	3
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	III
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à	
prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger	Attention: Liquides inflammables.
(Indice Kemler):	30
No EMS:	F-E, <u>S-E</u>
Stowage Category	A
14.7 Transport maritime en vrac	
conformément aux instruments de 1'0	OMI Non annlicable
Indications complémentaires de tran	
Indications complémentaires de tran	nsport:
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ):	nsport:
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ)	nsport: E1 5L
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ):	nsport: E1 5L Code: E1
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ)	nsport: E1 5L
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ)	nsport:  E1  5L  Code: E1  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ)	nsport:  E1  5L  Code: E1  Quantité maximale nette par emballage
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ)	nsport:  E1  5L  Code: E1  Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml  Quantité maximale nette par emballage
Indications complémentaires de tran ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:  IMDG Limited quantities (LQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5 > 450 l: 3 F1, III
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5 > 450 l: 3 F1, III
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:  IMDG Limited quantities (LQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5 > 450 l: 3 F1, III  5L Code: E1 Maximum net quantity per inner
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:  IMDG Limited quantities (LQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5 > 450 l: 3 F1, III  5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:  IMDG Limited quantities (LQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5 > 450 l: 3 F1, III  5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer
Indications complémentaires de tran- ADR Quantités exceptées (EQ): Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)  Catégorie de transport Code de restriction en tunnels Remarques:  IMDG Limited quantities (LQ)	E1 5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml 3 D/E Exonérées dans des récipients jusqu'à 450 litres par ADR 2.2.3.1.5 > 450 l: 3 F1, III  5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml



Page : 13/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 12)

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
  - 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- · Annexe II PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Directives techniques air:

Classe	Part en %
NK	25-50

- · Classe de pollution des eaux:
  - Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 14)



Page : 14/14

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.12.2022 Révision: 02.12.2022

Numéro de version 17 (remplace la version 16)

Nom du produit: Epifanes Peinture pour Cales (Bilge Paint)

(suite de la page 13)

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

- Service établissant la fiche technique: Research & Development.
- · Contact: J.J. van Dijk, tel: +31 297 360678, email: rend@epifanes.nl
- Date de la version précédente: 01.12.2022
- · Numéro de la version précédente: 16
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

néant

FR